



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

| | | |
|--|--|--|
| <p>Chez M. Pascal ROGER 8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940 APPT. 2503 28300 MAINVILLIERS Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/</p> | | |
|--|--|--|

Mainvilliers, le 20 mars 2024

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Comme chaque année, l'Association Les Joyeux Mirauds représenté par Pascal ROGER, vous propose sa deuxième manifestation estivale qui se déroulera du samedi 10 au samedi 17 août 2024 inclus à l'Île d'Oléron « la lumineuse », en Charente-Maritime (17) qui n'est autre que le pays de quelques personnalités comme :

- Aliénor d'Aquitaine (1122-1204), reine des Francs puis reine consort d'Angleterre, promeut, en 1160, les Rôles d'Oléron (origine de la loi actuelle de l'Amirauté britannique, et du droit maritime moderne) ;

- Agrippa d'Aubigné (1552-1630), écrivain, poète et homme politique ; gouverneur d'Oléron ;
- Pierre Loti (1850-1923), écrivain ; enterré à Saint-Pierre-d'Oléron dans le jardin de sa maison d'enfance ;
- Maurice Renard (1875-1939), romancier ; habitait à Dolus-d'Oléron, où il est enterré ;
- Pierre Bergé (1930-2017), homme d'affaires, entrepreneur et mécène ; né à Arceau50 (village de la commune de Saint-Pierre-d'Oléron).

L'île d'Oléron est située dans le golfe de Gascogne, en région Nouvelle-Aquitaine, au large des côtes de la Charente-Maritime dont elle fait partie, à 1,5 km de la pointe Espagnole et à 14,5 km au nord de l'estuaire de la Gironde. Avec les îles de Ré, d'Aix, Madame et Nôle, elle fait partie de l'archipel charentais ; elle est séparée de la presqu'île de Marennes par le coureau d'Oléron, au nord, et de la presqu'île d'Arvert par le pertuis de Maumusson, au sud.

Plus grande île française métropolitaine après la Corse, avec 30 km de long sur 8 km dans sa plus grande largeur, elle a une superficie de 174 km² et compte plus de 21 000 habitants permanents.

Au cours de son histoire, elle fait partie tantôt de l'ancienne province de l'Aunis, tantôt de l'ancienne province de Saintonge, au gré des nombreuses guerres, surtout pendant la période médiévale.

Administrativement, l'île d'Oléron correspond au canton de l'Île d'Oléron, depuis 2015. Son chef-lieu actuel est Saint-Pierre-d'Oléron, principal pôle commercial et artisanal de l'île. Jusque sous l'Ancien Régime, c'est la ville du Château-d'Oléron, siège de la subdélégation et abritant la garnison de l'île, qui remplissait cette fonction.

Depuis le 19 mars 1966, l'île est reliée au continent par le pont de l'île d'Oléron, long de 2 862 m, troisième plus long pont de France après celui de l'île de Ré et celui de Saint-Nazaire, et est le plus ancien pont de France à relier le continent à une île.

Célébrée par Pierre Loti, elle est surnommée « Oléron la lumineuse » en raison de son fort taux d'ensoleillement tout au long de l'année.

Après avoir franchi le viaduc, vous arrivez sur la plus grande île française de la côte Atlantique, mais aussi la plus méridionale. L'île « lumineuse » est réputée pour ses superbes plages de sable fin, sa nature envoûtante ainsi que son riche patrimoine culturel.

Les huit communes de l'île d'Oléron vous offrent de nombreuses possibilités de visites : Saint-Trojan-les-Bains « la balnéaire » et sa forêt domaniale, Le Grand-Village-Plage et son port des salines, Le Château d'Oléron et son imposante citadelle fortifiée, Dolus d'Oléron et le marais aux oiseaux, Saint-Pierre d'Oléron, avec ses rues piétonnes et son port de pêche de la Cotinière, Saint-Georges d'Oléron et ses petits villages, Chaucre, Domino, Boyardville... La Brée les Bains et ses petites ruelles authentiques, et enfin, à la pointe nord de l'île, Saint-Denis d'Oléron où se dresse le phare de Chassiron, haut de 46 mètres.

Si Oléron, est une terre de lumière, elle est aussi riche en couleur et contraste. Il est d'ailleurs rare de voir dans un périmètre aussi restreint, de telles différences. Vous passerez en à peine quelques kilomètres, d'une station balnéaire, à une cité ostréicole, d'une forêt de pins à un paysage de marais, ou encore d'une plage de sable fin, à un estran rocheux. La caractéristique la plus forte de l'île d'Oléron est probablement son aspect sauvage. Dès que l'on s'écarte des zones urbanisées, on rencontre une nature très présente. Le climat quasi méditerranéen a notamment favorisé l'épanouissement d'une flore diversifiée que vous aurez le bonheur de découvrir lors de vos balades

C'est au Club Village Vacances *** Île d'Oléron en Charente-Maritime que vous poserez vos valises et ce durant une semaine.

Azureva Oléron - 20 route de la Giraudière - 17370 LE GRAND VILLAGE PLAGE.

Tél. : 05 46 47 53 02.

À 2,8 kilomètres de la plage, le club Village Vacances *** île d'Oléron est idéalement situé pour les familles et les amoureux de nature et de tranquillité. Les pavillons de plain-pied du club de l'île d'Oléron vous accueillent dans le calme d'une belle forêt de pin. L'exceptionnelle douceur du microclimat de l'île d'Oléron permet de profiter du grand air et de la belle lumière de l'île. À pied, en bateau ou autres, vous vivrez des vacances hautes en couleurs ! Bleues comme le ciel et l'océan Atlantique. Vertes comme les pins maritimes. Jaunes comme les mimosas. Multicolores, vives et gaies, comme celles des petits bateaux de pêche, des cabanes ostréicoles et ateliers d'artistes.

Le club 3 étoiles île d'Oléron est animé par une équipe de professionnels qualifiés. Des activités sont proposées toute la journée et en soirée pour les petits et les grands. Aquagym au bord de la piscine chauffée, tournois sportifs, balades à pied dans les villages de pêcheurs de l'île d'Oléron... Quand la lune se lève, on se retrouve pour rire, danser, chanter ou jouer tous ensemble. Les vacances en famille à l'île d'Oléron permettent de se reconnecter, avec soi et les autres !

Vous serez hébergés à deux ou en individuelle en pension complète dans des chambres équipées de sanitaires complets. Elles sont équipées de la télévision et d'une terrasse.

(Petite particularité mais non négligeable, les chambres dans lesquelles vous serez logés à deux sont composées de deux petites chambres pas très grandes mais des sanitaires communs. L'une des chambres est avec un lit double et la seconde équipée de deux lits individuels).

Une solution Wifi illimitée et gratuite dans tout l'établissement, (code à obtenir à la réception ;

Lits faits à votre arrivée, serviettes de toilettes fournies.

Ménage fait, linge de toilette changé le mercredi.

Une salle à votre disposition pour se réunir.

vous serez confortablement installés dans l'une des 93 chambres réparties dans 29 pavillons de plain-pied avec terrasse et mobilier de jardin. Le club est implanté en lisière de forêt. Le site bénéficie d'une agréable végétation, vous êtes ainsi protégés des heures les plus chaudes de la journée par les pins maritimes et les chênes verts.

La salle de restaurant, très lumineuse, vous propose le petit déjeuner, déjeuner et dîner en buffet. La cuisson du plat principal est saine et savoureuse. Notre chef dépaysera aussi vos papilles ! Les spécialités régionales sont proposées lors de repas à thème, de dégustations (en supplément) d'huîtres, d'assiette de fruits de mer et selon la météo, de l'éclade de moules (plat typique des pêcheurs de l'île d'Oléron).

Les services et équipements qui vous seront proposés sont :

- Un programme d'activités & d'animations tous les jours ;
- Salle de sport, espace aquatique avec piscine composée de trois bassins dont un en extérieur et une petite pataugeoire pour les enfants.
- Terrain de golf, de tennis, boulodrome ETC....
- Repas avec vin rouge et rosé à discrétion, eau et le café ou thé aux déjeuners et dîners.
- Le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner seront sous forme de buffet.
- Bar entièrement rénové avec terrasse, écran géant et cheminée ;
- Boutique. Bibliothèque. Point internet ;
- Carte prépayé (porte monnaies électronique pour tous vos paiements) disponible à l'accueil.

Outres les activités proposées par les animateurs du Village Vacances, l'Association Les Joyeux Mirauds se fera un plaisir de vous préparer un programme sur mesure accessible à votre spécificité de handicap visuel durant lequel vos papilles gustatives seront sollicitées, votre curiosité culturelle aiguisée, vos petits muscles de citadins soumis aux efforts des balades dans la nature ou de sports nautiques... (Le programme détaillé de vos vacances sera disponible courant juin voire début juillet.) Il y en aura pour tous les goûts ! En outre, pour terminer les journées déjà bien remplies, des barbecues, des soirées karaoké ou dansantes et autres spectacles vous seront proposés par l'équipe d'animation du Village Vacances. Il va de soi que toutes vos propositions de jeux ou autres activités nocturnes seront les bienvenues ! Cette escapade, placée sous le signe de la détente, sera marquée par une ambiance conviviale, de partage et de fête.

De ce fait, pour les balades au cœur de la nature, il est impératif de mettre dans vos bagages de bonnes chaussures de marche dans lesquelles vous êtes confortables, un nécessaire de baignade pour les activités nautiques et de quoi vous protéger du soleil.

Attention : Bien que nous ne ferons pas de grandes randonnées, nous conseillons aux personnes ayant des problèmes pour se déplacer de bien évaluer la difficulté du programme qui vous sera proposé. N'hésitez pas à entrer en contact avec Les Joyeux Mirauds pour en parler.

TARIFS :

Lors de nos divers échanges, vous avez été nombreux à nous faire entendre que vous sollicitiez de plus en plus des petits groupes. Aussi, les aides financières qui nous permettaient de réduire et de stabiliser les tarifs de nos manifestations nous faisant défaut depuis quelques années maintenant, font que nous avons été dans l'obligation d'ajuster ces derniers en rapport avec le coût réel de toutes nos prestations.

Le tarif de cette manifestation est fixé à :

- 1.500,00 € la semaine pour les vacanciers déficients visuels

En échange de la vigilance, du service à table et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 480,00 € par semaine leur sera demandée.

Un supplément de 220,00 € par semaine pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre très limité qui sera attribuées par ordre d'inscription ferme. (Attention, seulement 3 chambres individuelles.

Ces montants comprennent :

- L'hébergement en pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour ;
- Le vin à discrétion, eau et café à tous les repas ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports en autocar grand tourisme ou mini bus.
- L'utilisation gratuite d'un audiophone moyennant une caution de 150,00 € ;
- L'assurance rapatriement ;

Ne sont pas compris dans ces tarifs :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile au lieu de rendez-vous, quel qu'il soit ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus ;
- Toutes consommations hors boissons prévues durant les repas ;
- Les achats de souvenirs et autres activités hors programme ;
- Le déjeuner du premier et du dernier jour de votre manifestation.

Toutefois, si vous souhaitez un panier repas pour le trajet entre le Village Vacances et votre domicile pour le samedi 17 août 2024, merci de bien vouloir le signaler à l'avance et de prévoir le règlement de ce dernier à remettre au responsable de cette manifestation. Le tarif du panier repas vous sera communiqué ultérieurement.

Le samedi 10 août 2024, quel que soit votre mode d'acheminement, un regroupement s'effectuera à l'accueil Accès Plus de la gare de La Rochelle-Ville aux alentours de 16h30 tout en sachant qu'un train en provenance de Paris « que nous vous conseillons de prendre » est programmé pour 16h19. Vous prendrez l'autocar pour rejoindre votre Village Vacances (1h15 environ de trajet). Le 17 août 2024, vous serez à la gare de La Rochelle-Ville vers 12h. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente accès plus comprise) entre votre domicile et la gare de La Rochelle-Ville en fonction de ces derniers.

Attention ! Très important, aucune flexibilité ne sera possible concernant les horaires de rendez-vous cités ci-dessus.

Les personnes dont l'inscription aura été confirmée seront tenues informées de tout éventuel changement.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, et ou en fonction de la situation sanitaire les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 15 juillet 2024. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :

<https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de vos vacances, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celle-ci en plusieurs fois., Le solde doit être impérativement réglé avant le 1^{er} août 2024 au plus tard.

Nouveau, vous pouvez régler vos vacances par carte bancaire via la plateforme HelloAsso en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/association-les-joyeux-mirauds/paiements/ile-d-oleron-2024>

Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Si vous ne souhaitez pas la solution du paiement par carte bancaire, nous vous recommandons vivement d'effectuer un virement dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ces modes de paiements sont à privilégier. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2024 d'un montant minimum de 30,00 € afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00 € par chèque bien séparée du règlement de votre manifestation vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00 € auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Informations diverses

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En

revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le début de vos vacances attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités à caractère sportive et touristiques en plein air, à faire des randonnées pédestres, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Protocole sanitaire

Parce que l'association a à cœur de protéger votre santé et de vous assurer une sécurité optimale durant cette escapade, même si la pandémie de Covid-19 est maintenant derrière nous, nous recommandons aux personnes vulnérables d'avoir dans vos bagages des masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de

personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre que ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota : Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous en serez averti par le responsable au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Afin d'alléger la tâche des accompagnateurs qui seront déjà suffisamment sollicités, nous vous demandons d'amener du linge en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile

quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer. Aussi, il convient d'avoir sur vous en permanence les documents relatifs à votre compagnon et son passeport santé avec tous ses vaccins à jour et un body (Chien-guide en détente) afin d'informer les autres vacanciers du statut de votre chien d'assistance.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Nous vous espérons donc nombreux pour découvrir cette belle région et partager des moments sympathiques et agréables dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds

Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leur proposant des activités culturelles

et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes

essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de personnel de santé pour les

encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.